



Jardin d'enfants "Bac à sable"
Stéphanie Ruchat
Chemin de la Brégentenaz 16
1272 Genolier
079/130.05.39
info@bac-a-sable.ch
www.bac-a-sable.ch

Règlements, tarifs et conditions générales

Le Jardin d'enfants « Bac à Sable » accueille les enfants de 2 $\frac{1}{2}$ ans (2 ans sur demande) jusqu'à l'entrée en école enfantine. Ils sont accueillis par des professionnels/les de la petite enfance diplômés/ées et des auxiliaires compétents/es.

La rentrée

Pour le 1er jour, merci d'apporter des pantoufles et des habits de rechanges inscrits avec le nom de l'enfant

Vêtements

Nous conseillons des vêtements peu dommages et adéquats, pour que l'enfant puisse suivre toutes les activités (peinture, bricolage, sorties, neige, sable etc.)

Il est important que l'enfant soit équipé selon le temps extérieur afin qu'il soit confortable lors des sorties. N'hésitez pas à laisser des habits de pluie/neige ou rechanges.

Goûter

Afin de les préparer aux rituels de l'école, veuillez prévoir un petit sac avec collation ainsi qu'une gourde. Nous prendrons le goûter tous ensemble lors d'un moment convivial.

Nous vous remercions de privilégier les fruits de saison (que nous coupons, pelons), et des goûter peu sucrés. De plus, nous sensibilisons les enfants au gaspillage et au tri merci de mettre le moins d'emballage possible.

Inscription

Elle devient définitive à la signature du formulaire ainsi que par le paiement des frais d'inscription s'élevant à 100.-. Une confirmation écrite vous parviendra dans les plus bref délais. 50.- pour les années suivantes.

Ces frais de Fr. 100.- sont destinés à l'administration, au renouvellement des jeux et du matériel de bricolage.

Annulation de l'inscription ou retrait de l'enfant

Il est possible d'annuler l'inscription jusqu'au **1er juillet**. Passé ce délai, **un mois complet vous sera facturé**.

Les Fr.100.- d'inscription ne sont pas remboursés et restent dû.

Le retrait d'un enfant doit être signalé par écrit, avec un préavis d'un mois.

La rétribution du mois est due en entier.

Écolage

L'écolage se paie d'avance au plus tard le 1er de chaque mois (ex; 1er sept. pour le mois de septembre)

Les parents vivant en union libre, sont considérés comme un couple marié.

10% de remise en cas d'inscriptions multiples

Une $\frac{1}{2}$ journée de dépannage (SOS) sera facturée CHF 13.- l'heure

Pour un enfant qui commence au milieu du mois, le montant sera calculé au prorata.

Un rabais de 20.- pour 3 jours, 40.- pour 4 jours et 60.- pour 5 jours de fréquentation déjà calculé dans le tableau.

Le « Bac à Sable » est une structure privée et ne reçoit aucune aide financière, mise à part un loyer modéré de la commune. Elle se réfère aux tarifs pratiqués par les autres jardins d'enfants de la Côte vaudoise.

Tarif mensuel matin et après-midi: dès 8h-11h30 ou dès 8h45-12h ou 13h30-17h								
Revenu Brut cumulé: De à		Tarif	Tarif à l'heure	Nombre de demi-journées par semaine:				
				1	2	3	4	5
0	98000	A	10	120	240	340	440	540
98001	138000	B	12	144	288	412	536	660
138000	et plus	C	14	168	336	484	632	780

Tarif mensuel matins : dès 8h-12h								
Revenu Brut cumulé: De à		Tarif	Tarif à l'heure	Nombre de demi-journées par semaine:				
				1	2	3	4	5
0	98000	A	10	140	280	400	520	640
98001	138000	B	12	168	336	484	632	780
138000	et plus	C	14	196	392	568	744	920

Coordonnées postales: 14-816523-4 - CH37 0900 0000 1481 6523 4
Bac à Sable - Stéphanie Ruchat - 1272 Genolier

Absences

Les jours d'absences, de maladie, jours fériés, vacances ou autres ne peuvent pas être déduits mais peuvent être remplacés dans la mesure du possible.

Merci d'annoncer les absences par téléphone, par mail ou par SMS.

Autorisation

Si une personne inconnue de l'équipe doit venir chercher l'enfant et qu'elle n'est pas officiellement notée sur la feuille d'inscription, nous demandons impérativement aux parents de nous en tenir informés. L'éducatrice est en droit de demander un papier d'identité et peut refuser de laisser partir l'enfant jusqu'à confirmation des parents.

Vacances

Le jardin d'enfant est fermé généralement pendant les vacances scolaires vaudoises. Mais des ateliers sont mis en place pendant une partie des vacances, sur inscription.

Santé

Toutes particularités liées à la santé (allergies ou autre maladies chroniques, trouble de l'audition...) doivent être annoncées lors de l'inscription.

Maladie

Les enfants ayant de la fièvre, une maladie contagieuse, une conjonctivite forte ou une invasion de poux, etc., doivent rester à la maison pendant leur convalescence, il peut revenir 24h après la fin des symptômes ou début de traitement. Ceci pour le bien de votre enfant et par respect envers les autres. Si l'état général de l'enfant ne permet pas de participer aux activités de la journée l'éducatrice est en droit de refuser l'enfant.

Perte/Vol

Le jardin d'enfants décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets et/ ou d'habits appartenant à votre enfant ou vous-mêmes.

Ce règlement rentre en vigueur dès le 1er janvier 2021